

NOTIFICATION DE REJET DE CANDIDATURE OU D'OFFRE¹

Le formulaire NOTI3 est un modèle de lettre qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour notifier au candidat non retenu, le rejet de sa candidature ou de son offre et l'attribution du marché public ou de l'accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie d'Aussac-Vadalle
61 rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05.45.20.61.60 / Fax : 05.45.20.76.36

B - Objet de la notification.

■ Objet de la consultation :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- Restructuration de l'Ecole et Restaurant scolaire (Tranche ferme)
- Construction d'un atelier communal (Tranche conditionnelle)

■ La présente notification correspond : *(Cocher la case correspondante.)*

à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)*.

au(x) lot(s) n°...7... de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement.)* :

(Indiquer l'intitulé du ou des lots concernés tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

C - Identification du candidat.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier précisément le mandataire du groupement.]

EGTB SUTRE
ZE LE BOIS CHADUTAUD
16290 ASNIERES SUR NOUERE

D - Notification de rejet de la candidature ou de l'offre.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

(En cas d'allotissement, cette rubrique est à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre pour lesquels la candidature ou l'offre est rejetée. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

J'ai le regret de vous faire connaître que, dans le cadre de la consultation rappelée ci-dessus :
(Cocher la case correspondante.)

votre candidature n'a pas été retenue.

votre offre n'a pas été retenue.

pour les motifs suivants :

Votre offre reste trop élevée par rapport à l'estimation.

E - Identification de l'attributaire.

(En cas d'allotissement, cette rubrique est à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre pour lesquels une offre a été retenue. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Désignation de l'attributaire :

Le marché public ou l'accord-cadre est attribué à :

(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de l'attributaire.)

Entreprise Bernard MOREAU
BP 207 - ZE Ma Campagne
16007 ANGOULEME Cédex

Pour les motifs suivants :

Il a été classé 1^{er} pour un montant total de 16 329,86 €.

F - Délais et voies de recours.

■ Le délai de suspension avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre est de 12 jours, à compter de la date d'envoi de la présente notification.

■ Délais et voies de recours :

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours en excès de pouvoir de la présente notification devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Aussac-Vadalle le 28/05/2013

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

**Le Maire,
Gérard LIOT**



Date de mise à jour : 19/11/2010.